



Acte d huissier et erreur d adresse

Par **Gui59**, le **27/04/2018** à **13:45**

Bonjour,

J'ai reçu par huissier en main propre un commandement pour saisie vente et un commandement de quitter les lieux.

Sur les deux actes l'adresse est bonne mais pas la porte ni son côté.

Ces actes sont ils recevables?

Merci

Par **Visiteur**, le **27/04/2018** à **15:00**

Bonjour,

ils vous sont adressés ? Vous les avez bien dans les mains et vous devez avoir signé un papier style reçu ? Si oui... Alors je pense qu'il va être temps de faire vos valises.

Par **youris**, le **27/04/2018** à **16:24**

bonjour,

si l'adresse est bonne, vous ne pouvez pas contester.

il est rare que sur une adresse, on mentionne l'étage, la porte de gauche, ni même le numéro de l'appartement.

il suffit qu'il existe une boîte à lettres avec votre nom et encore.

et comme vous avez reçu en mains propres les documents, pour l'huissier les documents vous ont bien été remis.

salutations